

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 709

Artikel: Résolutions du Comité international de la Fédération abolitionniste

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Princesse Juliana et le suffrage féminin

Parmi les « festivités » offertes à l'héritière du trône des Pays-Bas pendant son séjour en Suisse, se trouvait aussi une « conférence de presse ». Ce fut en réalité une conversation amicale dans la bibliothèque du « Lohr », la vieille demeure patricienne, mise à la disposition de nos hôtes par le Conseil fédéral. D'avance et par écrit les journalistes pouvaient poser des questions. Certaines journalières pouvaient poser des questions. Certaines journalières pouvaient poser des questions. Certaines journalières pouvaient poser des questions.

D'abord, c'est le prince qui répondit : « Chez nous, cette question ne se pose plus », et la princesse ajouta, avec un charmant sourire encourageant : « Je crois que pour notre pays cela a été très heureux. Comme l'a dit quelqu'un de célèbre : Les hommes ont fait tant de mal, laissez maintenant faire les femmes ! »

A la fin de l'entretien, grâce à l'aimable entremise de sa dame d'honneur, la princesse s'adressa spécialement à nous ; à la question

« dans quels domaines la femme hollandaise s'est-elle spécialement distinguée ? », elle répondit que c'était dans tous les domaines, et en ce qui nous concerne elle nous consola comme une bonne maman : « Cela viendra ! cela dépend de vous ! »

Nous aurions aimé prier son Altesse royale d'en parler un peu à notre Conseil fédéral lors des nombreuses réunions des jours suivants — pourquoi un état de chose qui va de soi dans la démocratie hollandaise serait-il impossible dans la démocratie helvétique ? — mais, évidemment, cela dépassait le protocole, et, n'est-ce pas, quand on est invité, on ne peut pas faire de la peine à ceux qui vous invitent... Mais nous espérons tout de même que l'attitude si simple et positive du couple princier vis-à-vis d'un problème qui tient à cœur les femmes suisses, aura fait une certaine impression sur nos magistrats et — qui sait ? — sur quelques électeurs.

A. DEBRIT-VOGEL.

Les Françaises et la magistrature

L'Assemblée nationale constituante française a voté une loi N° 46-648 qui, datée du 11 avril, a paru au Journal Officiel le lendemain et qui s'intitule « Loi ayant pour objet de permettre aux femmes d'accéder à la magistrature ».

Article unique. — Tout Français, de l'un ou l'autre sexe, répondant aux conditions légales peut accéder aux fonctions de la magistrature.

Nous nous réjouissons de penser que, grâce à ce bref article, les femmes françaises pourront, elles aussi, accéder aux fonctions de juges dans les tribunaux civils et criminels de tous rangs, y compris celles du ministère public. Nous sommes persuadées que leurs qualités de bon sens, d'équilibre, d'intuition, leurs sentiments de justice et de responsabilité sociale en feront des auxiliaires précieuses dans les tribunaux.

Sous le signe de la Balance Campagne suffragiste à Bâle

En vue de la votation des 15 et 16 juin, le comité, qui est au travail depuis de longs mois, a pour insigne une « balance » suggestive d'égalité des droits politiques entre les sexes. Cette balance accompagne des appels lancés par la presse et un bulletin qui s'en va, à domicile, rappeler aux électeurs et à leurs familles les raisons évidentes pour lesquelles ils doivent répondre oui à la question qui leur sera posée dans 8 jours.

La section bâloise pour le Suffrage a organisé une série de 8 conférences de propagande, dans les différents quartiers de la ville ; parmi les conférencières et les conférenciers, on relève les noms de M^{mes} E. Gröbli, E. Schmid, Geschwind-Regenass, Vischer-Alioth, Brefin, Widmer-Theil, M. Lütin et C. Bächlin-Rubeli, et de MM. Dr. E. Paravicini, conseiller d'Etat, Dr. M. Dannenberger, conseiller d'Etat, M. E.

Hess, conseiller d'Etat, A. Bietenholz, conseiller d'Etat, Dr. E. Ott, conseiller d'Etat, Dr. M. Stohler, conseiller d'Etat, F. Schneider, conseiller national, Dr. W. Lützelchwab, conseiller d'Etat.

On voit que le gouvernement bâlois appuie la votation de toute l'autorité de nombre de ses membres.

M. S.

Résolutions du Comité international de la Fédération abolitionniste

Le Comité international de la Fédération abolitionniste internationale, réuni à Genève du 9 au 11 mai 1946, a décidé de demander à la Conférence de la paix l'insertion dans les traités de paix d'une clause liant tous les ex-belligérants aux 4 accords internationaux contre la traite des femmes et des enfants conclus avant 1939, l'incorporation des dispositions du projet de convention réprimant toute exploitation de la prostitution d'autrui, élaboré sous l'égide de la S. D. N. ainsi que d'une clause prohibant toute autre forme de la réglementation de la prostitution comme absolument contraire aux libertés fondamentales proclamées par la Charte des Nations Unies.

Il a fixé à Bruxelles, en juin 1947, le prochain congrès abolitionniste international et en a précisé l'ordre du jour.

Il s'est réjoui du vote récent par la Constituante française d'une loi supprimant les maisons de tolérance et interdisant tout proxénétisme, mais regrette certaines mesures néo-réglementaristes.

Il a en même temps déploré l'introduction dans plusieurs pays, de législations ayant pour effet de miner le système du traitement volontaire des maladies vénériennes, dont les résultats sanitaires avaient été excellents, et combattra tout système tendant à revenir au régime de la Police des mœurs.

—

et comment, atteint par la maladie en cours de voyage, il mourut dans une petite gare de province.

Mais il y a, dans le livre de M. Kues, bien d'autres choses que l'exposé de ce conflit spécialement intéressant et varié de l'existence à Iasnaia-Poliana. M. Kues est un observateur et un psychologue ; il est en même temps un bon écrivain. On le lit avec un vif intérêt. De belles photographies illustrent le volume et permettent aux lecteurs de mieux se représenter les lieux et les personnes.

J. G.

Henry VALLOTON : *Brésil, terre d'amour et de beauté*. Ed. Payot, Lausanne.

« Ce monde, nous dit l'auteur, je n'ai pas la sottise prétention de l'avoir pénétré, une vie y suffirait à peine. Pendant une mission diplomatique de près de deux ans, au cours de voyages qui représentent un total de plus de 15.000 km. je l'ai simplement effleuré ».

Dans cet épais volume précédé d'une esquisse historique on visite tour à tour la capitale, quelques Etats : Minas Geraes, Bahia, Sao Paulo Parana, Santa Catarina, Rio Grande do Sul, puis on apprend à connaître les hommes éton-

nants qui ont fait la grandeur de cet immense pays.

L'intérêt du récit, l'excellente présentation de ce livre, avec ses 70 illustrations hors-texte, donneront au lecteur l'ardent désir d'aller lui aussi, grâce aux océans pacifiés, contempler la terre d'amour et de beauté.

A. W.-G.

Mon ménage en ces temps difficiles, adapté de l'ouvrage de M^{me} Helen Guggenbühl. Ed. Schweizer Spiegel, Zurich.

Est-il hors de propos d'annoncer un ouvrage de ce genre ? N'allons-nous pas au-devant d'un avenir meilleur ? Les restrictions alimentaires, vestimentaires, etc. ne vont-elles pas diminuer ? Peut-être. Mais n'oublions pas que pour les bourses modestes, il est toujours difficile de tenir son ménage dans les limites d'un maigre budget ; ainsi ce volume clair, judicieusement illustré sera toujours précieux pour celles que préoccupent les soucis de l'alimentation de leur famille, des soins aux vêtements, de la lessive et de l'économie du combustible. Un utile cadeau à faire à de jeunes ménagères ?

A. W.-G.

Aldo DAMI : *Provinces de France*, essai de géographie politique. Ed. du Mont-Blanc, Genève.

L'essai de M. Dami est parti de ce mouvement en faveur de la renaissance des provinces françaises qui se manifesta après l'armistice de 1940 et qui fut une des parties les plus vivantes du programme du gouvernement Pétain. Toutes les idées lancées à cette époque sont aujourd'hui tombées



Une visite à la Pommière

Nichée dans la verdure, blottie dans l'ombrage de ses arbres séculaires, « la Pommière » m'a ménagé le plus charmant des accueils. Mais qu'est-ce donc que la Pommière ? Un orphelinat m'avait-ont dit ! Pourtant je n'oserais l'affirmer ; je dirais plus volontiers un foyer, une maison familiale, le lieu de refuge pour de jeunes êtres que la vie n'a guère favorisés, mais qui ont retrouvé sous son toit hospitalier, la douce chaleur du nid maternel.

En effet, depuis 1821, époque de sa fondation, la Pommière constitue « La Maison » pour de nombreuses jeunes filles et fillettes que des circonstances parfois pitoyables ont contraintes de vivre éloignées de leurs parents ou qui sont restées seules au monde, exposées aux plus redoutables dangers.

C'est précisément le 1^{er} août 1821 que, pour la première fois, cette institution recueillait quelques malheureuses jeunes filles, sans famille et sans ressources, qu'elle se proposait d'élever selon les principes de la foi chrétienne. Oh ! bien sûr on ne disposait pas alors du somptueux domaine de Chêne, mais on s'installa dans un modeste local du « chemin des Philosophes ». Cependant, le 6 juin 1832, déjà la jeune famille des « Philosophes » avait prospéré et allait se fixer à la campagne dans une vraie ferme : La Chaumière, qui devint « l'Ecole Rurale de Jeunes Filles de Villette ». Puis, fut fondée à son tour « l'Ecole Rurale de Jeunes Filles de Pressy » ; un même comité président aux destinées des deux établissements, il fut décidé de les réunir en un seul qui, en 1842, s'établit définitivement dans la belle demeure XVIII^{me}-siècle au toit élané, aux jolis volets verts, de la Pommière.

Aujourd'hui, 32 enfants de 4 à 17 ans l'empressent de leur joyeux bourdonnement. On respire au milieu de cette jeunesse une atmosphère faite de sérénité et de calme labeur à laquelle l'attachante personnalité de M^{lle} Desponds ne doit pas être étrangère ! Psychologue remarquable, directrice dynamique, pleine d'initiative et de ressources, M^{lle} Desponds a eu l'heureuse pensée de suggérer au comité d'établir des échanges d'enfants avec une institution similaire de Zurich ; de sorte que chaque année deux de ses jeunes pupilles ont l'occasion de passer des vacances en Suisse alémanique tandis que deux jeunes Suisses-allemandes font un séjour à la Pommière. Que voilà une excellente idée, ne vous semble-t-elle pas ? D'ailleurs tous les efforts de la directrice tendent exclusivement à créer une ambiance

familiale autour de ses jeunes protégées auxquelles elle s'efforce par tous les moyens d'inculquer un profond idéal familial ; et il suffit d'observer les jeunes roses, les yeux clairs, les regards droits, les minois épanouis de ce petit monde pour se convaincre qu'elle y a pleinement réussi !

A quoi s'occupe toute cette jeunesse ? Oh, certes, entre l'école, les devoirs, et les travaux du ménage, les leçons de rythmique et de chant, il n'y a guère place pour de longs loisirs. Les enfants vont en classe soit dans les écoles de Chêne, soit en ville où les grandes apprennent un métier. Bien entendu, les charges de la Pommière sont lourdes, l'entretien de la petite communauté est un des graves problèmes que la directrice n'envisage pas sans quelque angoisse. Les fonds ne sont pas inépuisables et si les ressources diminuent, en revanche le coût de la vie s'élève vertigineusement. Or, à courir en liberté dans la belle prairie, à vivre dans l'air pur et embaumé du grand parc on gagne un solide appétit ! Heureusement le potager fournit de bons légumes bien frais auxquels les enfants font honneur.

Rien n'a été épargné pour qu'elles se sentent heureuses dans leur belle maison et vivent dans une ambiance favorable à leur développement. Les blancs dortoirs ensoleillés aux noms suggestifs : Louis XV, Grand-Nord, Midi, Miellerie, Lilas ; la salle de jeux aux armoires garnies de trésors inestimables, le réfectoire fleuri, la vaste lingerie, les salles de bains et de douches, tout est d'une netteté parfaite. Puis il y a le parc avec ses beaux arbres fruitiers, mais surtout, oh surtout, il y a une chère Mamy aux deux yeux rieurs, au grand cœur où chacune a sa place. Compréhensive et bienveillante, elle veille avec sollicitude au bien-être moral et physique de sa grande famille, assistée dans sa tâche par ses fidèles collaboratrices.

Ainsi, bien armées, ces enfants iront avec confiance au-devant de la vie qui leur réserve, espérons-le, des joies dont elles auront eu un avant-goût dans leur chère vieille maison de la Pommière.

Et maintenant que vous savez, amies lectrices, ce que représente cette institution pour des fillettes privées des douceurs joies de la famille, vous ne sauriez lui refuser votre appui le 22 et 23 juin, jour de la vente des jolies pochettes, sachant que de votre générosité dépendent l'avenir et la sécurité de la Pommière.

Fanny May.

Publications du Bureau International d'Education, Genève

N° 77 *Bulletin du Bureau International d'Education*, 4^{me} trimestre 1945, accompagné du *Service bibliographique*.

N° 93 *IX Conférence Internationale de l'Instruction publique*. Procès-verbaux et recommandations.

N'oubliez pas que c'est chez **Hirt**

4, rue de la Fontaine, que vous trouvez les plus belles fleurs, les plus fraîches. Tél. 5.01.60



A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

M^{me} Vve L. MENZONE

Solidité - Éléance

5⁰ en compte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Maison spéciale de LAINES
et Sous-vêtements dames et enfants

Bébé
Revey
Rue d'Alaie
M. P. 10.